



« NI ICI, NI AILLEURS, NI AUJOURD'HUI, NI DEMAIN »

Au début de l'année 2011, nous avons découvert l'attribution et l'existence d'un permis de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « de Château-Thierry » (d'une superficie de 779km²), accordé en septembre 2009, dans le plus grand secret. La population et les Elus n'ont pas été consultés, bafouant ainsi les règles démocratiques de transparence sur les grands projets qui nous concernent. Les relations privilégiées qu'entretiennent les industriels du pétrole avec des dirigeants influents et la pression du lobby pétrolier sont telles que les autorisations ont été délivrées sans aucune concertation des habitants du sud de l'Aisne, ni

de leurs maires ni de leurs collectivités territoriales.

L'opinion publique française, plus globalement, n'a appris que très tardivement que de nombreuses régions sur le territoire national étaient concernées par des projets d'exploration et d'exploitation de cette ressource dite « non conventionnelle », qui existent déjà depuis 10 ans aux Etats-Unis et au Canada et dont on connaît malheureusement, avec une expérience accumulée significative d'une dizaine d'années et plus d'1 million de puits forés et 2 millions de fracturations hydrauliques menées, les risques et les dangers pour notre eau, notre air et nos terres.

La loi adoptée le 13 juillet 2011, sous la pression des collectifs de citoyens, des élus et des associations, interdit l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par des forages suivis de fracturation hydraulique dans la roche-mère, **mais, cette loi ne nous protège pas totalement : en effet, elle a laissé la porte ouverte à la mise en œuvre d'expérimentations réalisées à des seules fins scientifiques. L'Aisne est concernée avec de nouvelles demandes de permis en instruction (l'Ourcq, Hautevesne, Nanteuil, Marvilliers).**

Cette nouvelle ressource énergétique représente une véritable aubaine pour les industriels du pétrole qui veulent exploiter à n'importe quel prix, envers et contre tout. Mais, il ne faut pas croire "le miroir aux alouettes". Les hydrocarbures de schiste ne constituent pas, contrairement à ce que les pétroliers veulent nous faire croire, un remède "miracle" qui solutionnera tous les problèmes posés par nos besoins en énergie! Les réserves de pétrole de schiste seront taries en quelques années, 10 ans tout au plus. Elles ne constituent à l'année que quelques jours de l'indépendance énergétique de la France. Si leur permettre d'aller voir ce qui se trouve dans le sous-sol, au vu d'exploitations ultérieures, est économiquement justifiable par une minorité pour son propre profit, nous refusons totalement que ces intérêts particuliers prévalent sur la qualité de l'environnement et la santé. La roche mère doit conserver son état naturel !

Compte tenu de la crise climatique et écologique dans laquelle le monde se trouve aujourd'hui cela reste humainement inacceptable. En juin 2012, le rapport des Nations Unies pour l'environnement fait ce constat alarmant : « A moins que l'humanité ne change immédiatement de cap, des seuils critiques seront bientôt atteints au-delà desquels des

changements brusques et irréversibles peuvent survenir, qui affecteraient les fonctions vitales de notre planète ».

La fracturation hydraulique, qui est autorisée par la loi à titre scientifique, n'est pas sans conséquences, car le cocktail de produits chimiques utilisés lors de ce procédé technique peut s'infiltrer dans les nappes phréatiques. Les hydrocarbures de schiste sont enfouis dans la roche à plusieurs milliers de mètres de profondeur, bien en dessous des nappes phréatiques. Certains dangers sont à craindre concernant les forages à de telles profondeurs dans les différentes couches géologiques peu perméables. Les roches emprisonnent des bactéries et des gaz qui peuvent remonter en surface de manière incontrôlée et dont on ne peut estimer les interactions multiples avec les produits chimiques utilisés par les pétroliers. Il y a quelques mois, des tremblements de terre se sont multipliés en Angleterre, le gouvernement britannique vient de rejeter le recours à l'exploitation des gaz de schiste pour solutionner le problème énergétique de la Grande-Bretagne.

Si le risque de contamination de la ressource en eau est à lui seul un motif incontournable pour appliquer le principe de précaution, de même, nous sommes en droit d'imaginer que les produits injectés pour l'extraction ne resteront pas dans le sous-sol et qu'ils migreront alors, de manière incontrôlée.

Bien évidemment, l'installation de derricks d'une cinquantaine de mètres de hauteur, la technique de la fracturation hydraulique avec ses mini séismes à 2500m de profondeur, les dégagements de méthane, l'impact des émissions de gaz à effet de serre liées à ces extractions et à tout le processus industriel autour, les allers et retours des camions nécessaires à ces chantiers pétroliers, sur nos infrastructures routières nullement conçues à cet effet, l'utilisation des machines lors des différentes phases d'exploration, engendreront inévitablement des bouleversements dramatiques sur l'environnement. Nous n'osons imaginer l'impact dévastateur en matière de faune terrestre et aquatique, de flore, sur nos rivières, sur notre cadre de vie et nos paysages en général et, par voie de conséquence, sur la qualité de vie des habitants. Les sites pétroliers seront des sources de nuisances sonores et visuelles autour des puits. Aux Etats-Unis, 80% des zones rurales subissent des niveaux sonores de plus en plus élevés en raison de l'extraction des gaz de schiste.

Ces installations industrielles défigureront les paysages des régions. Les maisons, les exploitations agricoles et viticoles seront dévalorisées, les terres seront contaminées, les eaux souillées, l'air corrompu. Tout cela posera des problèmes humains de santé publique et des centaines d'emplois liés à l'agriculture, à la viticulture, au tourisme seront détruits.

Le rapport définitif de la mission d'inspection demandée par les Ministères de l'Energie et de l'Environnement sur les hydrocarbures de roche-mère en France prévoit des expérimentations de forage avec fracturation hydraulique, à courte échéance, en vue d'améliorer les connaissances sur les huiles de schiste du Bassin Parisien. L'Aisne et les départements voisins sont largement concernés.

Membre de la coordination nationale des collectifs anti-gaz de schiste, **le collectif « Carmen »** redoute les conséquences irréversibles à vouloir exploiter la roche-mère, même à titre expérimental. La population, les élus, les associations continuent de faire savoir leur mécontentement et leur opposition au lobbying politique et économique des compagnies pétrolières qui se fait de plus en plus pressant.

Nous demandons, d'une part, qu'aucune des nouvelles demandes de permis ne soit accordée, l'abrogation du permis de Château-Thierry et de tous les autres permis en France, la réforme du Code Minier et la sanctuarisation de la roche-mère.

« NI ICI, NI AILLEURS, NI AUJOURD'HUI, NI DEMAIN »

Renseignez-vous et rejoignez-nous : <http://collectif-carmen.org>.